

POLICY BRIEF

Chaines d' approvisionne- ment agroécologiques

Caractérisation de différents modèles de chaînes d'approvisionnement agroécologiques et définition d'un socle commun en vue d'une mise à l'échelle de la transition.

AGROECOLOGY IN ACTION, C'EST QUI, C'EST QUOI ?

Agroecology in Action (AiA) est le mouvement pour l'agroécologie et les systèmes alimentaires solidaires en Belgique francophone. Créeé en 2016 à la suite d'un forum citoyen de deux jours soutenu par Bruxelles Environnement, elle rassemble aujourd'hui 40 organisations de Bruxelles et de Wallonie.

Les membres fondateurs ont établi AiA comme une plateforme réunissant des organisations issues de différents secteurs afin de promouvoir une approche systémique et globale des questions liées à l'alimentation et à la transition des systèmes alimentaires. **Notre force réside dans la diversité de nos membres** – mouvements paysans, syndicats, ONG, chercheurs et collectifs citoyens – qui travaillent ensemble pour impulser un changement systémique des systèmes alimentaires.

Ensemble, nous défendons une vision commune de l'agroécologie ! **Nous construisons une dynamique pour impulser des changements systémiques de nos systèmes alimentaires**, à la fois en plaidant auprès des décideur·euses politiques et en soutant les acteur·ices de terrains pour multiplier les projets agroécologiques en Belgique.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'**agroécologie** est aujourd’hui reconnue comme une solution systémique aux multiples crises qui affectent nos systèmes alimentaires : changement climatique, perte de biodiversité, malnutrition, précarité rurale, etc. Mais malgré le fait qu’elle propose une alternative crédible et ambitieuse à l’agriculture conventionnelle, elle reste encore peu soutenue, notamment au plan financier.

Les risques pour les agriculteur·ices s’engageant dans cette transition sont pourtant très importants, incluant des baisses temporaires de rendements, des incertitudes agronomiques, de forts coûts d’investissements. D’ailleurs, si une majorité se dit favorable à la transition environnementale, en adoptant des pratiques agronomiques plus durables, c’est à condition d’être accompagnée économiquement¹.

L’une des voies d’un tel accompagnement est le développement de **chaînes d’approvisionnement agroécologiques (CAAE)** afin de garantir aux producteur·rices des débouchés fiables et des prix rémunérateurs. Ces chaînes engagent l’ensemble des acteurs des différents maillons (production, transformation, distribution), dans l’objectif de mieux répartir les risques et les efforts au sein du système alimentaire. Cette approche de sécurisation économique de la transition par le marché se veut complémentaire aux soutiens publics classiques de type PAC.

Une fois ce constat posé, reste la question des modalités : Comment **concevoir et opérationnaliser ces chaînes d’approvisionnement agroécologiques, les soutenir et les mettre à l’échelle, tout en respectant les principes de l’agroécologie** ? Les circuits courts ont longtemps été et restent l’une des principales réponses à ces enjeux². Mais de nombreux travaux académiques montrent leurs limites, non seulement sur la question de la montée en volumes, mais aussi en matière de viabilité économique, d’impact environnemental ou de diversité de produits (et ce même si ces limites sont essentiellement dues à des verrous socio-économiques et institutionnels freinant leur développement)³.

Ce policy brief résume le travail d’Agroecology in Action (AiA) pour tenter de répondre à ces questions en définissant un **socle de critères communs** à toute CAAE. Il se base sur une étude ayant plus largement exploré et caractérisé différents modèles de

¹ D’après une récente enquête du Shift Project en France, 93% des agriculteurs/rices souhaitent adopter (ou ont déjà adopté) des pratiques agronomiques plus durables, mais à condition d’être accompagnés financièrement pour 87% d’entre eux/elles. [The Shift Project. 17/12/2024. Grande consultation des agriculteurs.](#)

² [IPES-Food. 2024. Alimentation ancrée : les marchés territoriaux comme piliers de la résilience et de la sécurité alimentaire.](#)

³ Parmi ces freins, on peut citer la concurrence et le lobbying des acteurs agro-alimentaires conventionnels, ultra-majoritaires et mondialisés ; l’absence d’évolution majeure des habitudes de consommation, notamment en termes de consentement à payer des consommateurs/rices ; le manque de moyens pour soutenir l’innovation. Voir à ce sujet les travaux de Y. Chiffolleau en France. [Chiffolleau Y., Dourian T. 2020. Sustainable food supply chains: Is shortening the answer? A literature review for a research and innovation agenda. Sustainability. 12\(23\), 9831.](#)

CAAE (en circuits courts, longs, systèmes du milieu⁴) à partir de quatre exemples de terrain en Wallonie.

L'objectif global de ces travaux est de contribuer à structurer l'offre agroécologique en Belgique (notamment en réponse à des politiques axées sur la demande, telles que la sécurité sociale de l'alimentation), tout en aidant à préserver les principes de l'agroécologie face aux risques de récupération et d'institutionnalisation.

2. CADRE D'ANALYSE

Pour caractériser les quatre CAAEs étudiées (voir Tableau 1), AiA s'est appuyé sur le référentiel internationalement reconnu que sont les 13 principes HLPE⁵, mais sous forme simplifiée en 4 types de critères :

1. Caractère agroécologique des **pratiques agronomiques** (principes HLPE 1-6).
2. Caractère équitable des **pratiques commerciales** (principes HLPE 7 et 10).
3. **Gouvernance collective et démocratique** (principes HLPE 8 et 13).
4. Existence d'**engagements équilibrés et formalisés** (principe HLPE 11).

Nom	Principales caractéristiques
Bel'grain	Filière à petite échelle (5 fermes) ; production de céréales labellisées bio et en commerce équitable Nord/Nord (Prix Juste Producteur).
Farm For Good (FFG)	Coopérative agricole regroupant 110 fermes en agriculture biologique de conservation (ABC), avec des sites de stockage et de tri ; structuration avec une approche de type SyAM (systèmes alimentaires du milieu).
Cultivae	120 agriculteurs regroupés autour d'une coopérative de tri et de transformation de céréales, légumineuses et oléagineuses ; production essentiellement en agriculture régénérative.
Collectif 5C	Réseau de coopératives citoyennes de distribution en circuits courts ; météo-organisation centrée sur l'économie sociale et l'ancrage territorial.

Tableau 1. Types et caractéristiques des chaînes d'approvisionnement étudiées.

⁴ Les systèmes alimentaires du milieu (SyAM) sont des systèmes de taille intermédiaire, entre les circuits courts et les circuits longs. Parmi leurs principales caractéristiques : des acteurs de taille moyenne ; un périmètre d'action plus large et des formes organisationnelles et logistiques plus structurées que dans les circuits courts ; des partenariats entre un large nombre d'acteurs hétérogènes, impliquant par exemple l'agro-industrie, la grande distribution et l'économie sociale.

[Chazoule C., Fleury P., Brives H. Janvier 2015. Systèmes alimentaires du milieu et création de chaînes de valeurs : concepts et études de cas dans la région Rhône-Alpes. Economies et Sociétés n°37 :1203-1219.](#)

⁵ AiA. 25/11/2024. Quelle agroécologie défendons-nous ? Briefing paper.

3. DÉFINITION D'UN SOCLE DE CRITÈRES COMMUNS

L'analyse de ces différents exemples de terrain sous ce prisme a permis de dégager les grandes lignes de ce qui constitue selon AiA une chaîne d'approvisionnement agroécologique à minima.

En termes de **pratiques agronomiques**, une CAAE doit prioritairement passer par **un plancher minimal bio**. En dépit des dérives du bio industriel, notamment en termes d'importations longue distance, ce choix permet de profiter du développement fort et historique du bio en Belgique et en Europe (cf. l'existence de nombreux produits et labels, leur notoriété auprès des consommateurs, la maturité du marché). Surtout, un atout majeur du bio est sa reconnaissance officielle via une certification publique européenne. Cette dernière donne une démarcation claire et objective aux différentes parties prenantes, plus particulièrement aux consommateur·rices, incluant l'interdiction des pesticides et des intrants de synthèse ainsi que la promotion du bien-être animal. Les filières dites en "agriculture régénérative" sont potentiellement et transitoirement acceptables mais dans une dynamique de progression avérée (engagée/contrôlable) vers une agroécologie cohérente (ex. agriculture biologique de conservation (ABC), autonomie fourragère, intégration polyculture- élevage).

En ce qui concerne les **pratiques commerciales**, deux types de chaînes sont distingués :

- Pour les **circuits courts**, un critère minimum est le **respect général des principes de l'économie sociale**. A l'image de ce que pratiquent les membres du collectif 5C, cela signifie, entre autres : le respect d'un prix fixé par et/ou en accord avec les producteur·rices ; la réduction des intermédiaires et des marges commerciales ; la transparence de tous les maillons en matière de prix d'achat, d'origine ou de marges.
- Pour les **filières longues** (majoritairement en grandes cultures), un critère minimum est **l'octroi d'un prix juste, sur base des coûts de production durable**. Ce prix doit être calculé de manière régulière (et si possible à l'échelle de la ferme), à l'aide de méthodologies robustes et de références sectorielles différencierées en fonction des régions, des modes de production et de la taille des fermes. Dans l'idéal, il faut que ce calcul intègre un maximum de charges et risques liés à la transition⁶. Dans ce domaine, le label Prix Juste Producteurs est considéré par AiA comme un outil fiable, à l'inverse des primes régénératives existantes, qui offrent des niveaux et des garanties de rémunération trop limités.

En matière de **gouvernance**, le critère minimum est **l'organisation collective des producteur·rices sous forme démocratique**. De tels collectifs apportent de nombreux bénéfices, notamment un meilleur partage des risques, la mutualisation de connaissances et d'équipements, de meilleures négociations avec l'aval, ou un accès accru à des accompagnements techniques et à des aides financières. Sur l'aspect démocratique, les structures doivent respecter les principes de l'économie sociale

⁶ [Commerce Equitable France. Janvier 2025. Analyse des coûts de production agricoles durables pour l'élaboration d'un prix équitable.](#)

(ex. 1 membre égale 1 voix), et ce même si les formes juridiques peuvent être diverses (ex. coopérative ou asbl). Un critère supplémentaire (et de progrès) est la création d'un niveau supérieur de gouvernance : une **gouvernance filière, entre différents maillons des chaînes** (incluant par exemple la grande distribution). Ce type de structuration, qui implique une concertation interprofessionnelle ou « de branche », permet aux acteurs·rices de partager leurs besoins, compétences, connaissances, etc., dans une approche d'optimisation concertée de la chaîne et d'équilibre des rôles et pouvoirs plutôt que de rapport de force⁷. Face au danger d'une spécialisation des productions (et leur exportation à l'international), un autre critère de progrès est l'**implication des acteurs·rices économiques des filières dans des instances de démocratie alimentaire territoriale** (ex. Conseils de Politique Alimentaire, caisses SSA).

Sur la question de l'existence et de l'application d'**engagements équilibrés et formalisés**, deux types de chaînes sont de nouveau considérés :

- **Dans les circuits courts**, le niveau d'engagement requis est moindre, dans la mesure où ils peuvent s'appuyer sur une série de « proximités » entre maillons (géographiques, relationnelles, économiques, etc.)⁸.
 - Dans le **circuit court en vente directe** (ex. magasins à la ferme, marchés collectifs de producteurs, GASAP), **aucune garantie particulière** n'est demandée, du fait d'un engagement avant tout moral et sociétal entre producteurs·rices et consommateurs·rices. Des critères de progrès sont un engagement d'achat et de prépaiement sur une période déterminée (ex. GASAP), et l'utilisation de systèmes participatifs de garantie (SPG), cf. leurs avantages spécifiques (ex. flexibilité, faibles coûts, horizontalité des décisions et de l'évaluation, facilitation des échanges de connaissances)⁹.
 - Dans le **circuit-court en vente indirecte** (ex. coopératives membres de 5C, pôles circuit court), l'exigence est celle d'une **cohérence avec les valeurs et les pratiques de l'économie sociale**. Cela se traduit par l'appartenance de la structure à la fédération sectorielle pour le secteur de l'alimentation durable et du circuit court (ou une reconnaissance officielle comme entreprise d'économie sociale quand applicable), ainsi que l'existence d'une charte.
- Par nature plus opaques et inégalitaires, les **circuits longs** nécessitent des formes d'engagement plus contraignantes et contrôlées. AiA préconise pour ce type de chaîne le cumul d'**ambitions stratégiques en faveur de l'agroécologie et l'utilisation de systèmes de certification** (en tierce partie), tels les labels biologiques et équitables existant sur le marché. Dans tous les cas, un critère essentiel est l'**équilibre entre les engagements agronomiques de l'amont (vers l'agroécologie) et les engagements économiques de l'aval (vers de l'équitable)**, e.g. via une combinaison de labels bio et équitables. A défaut de label équitable, des **outils formels de contractualisation**

⁷ [Projet FILTER. 2022-2024. Filières territoriales créatrices de valeur et vectrices de pratiques agroécologiques. Quelles conditions de réussite ? Enseignements du projet FILTER à partir de 6 études de cas.](#)

⁸ [Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P. 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. Géographie, économie, société, Vol. 16 : p.455-478.](#)

⁹ Humundi, Autre Terre, Iles De Paix. 15/10/2024. Les systèmes participatifs de garantie (SPG) peuvent-ils surmonter les défis de la certification conventionnelle dans le secteur agroalimentaire ? Phosphore n°4.

commerciale, tels des contrats bi ou tri partites (pluri)annuels, devraient être utilisés (avec des clauses dérogatoires sur les volumes à fournir, cf. les aléas climatiques ou sanitaires), afin d'engager plus particulièrement l'aval des chaînes sur le long terme. Modulant sur une ou plusieurs années la nature des échanges commerciaux (volumes, prix, exclusivité), ces contrats donnent stabilité et visibilité aux différents acteurs d'une filière, notamment face à la fluctuation des cours de marché.

4. CONCLUSIONS

Ce travail exploratoire a permis de dégager **des critères minimums** qui, selon AiA, définissent le socle commun des différents modèles de **chaînes d'approvisionnement agroécologiques** (CAAE) (ex. circuits courts, longs, systèmes du milieu) (voir Tableau 2).

Pour rappel, l'un des principes les plus essentiels ici est l'existence d'**engagements réciproques entre l'amont** (renforcement des pratiques agroécologiques) **et l'aval** (conditions commerciales équitables). Cette dimension d'articulation entre critères agronomiques et commerciaux (par exemple dans un même cahier des charges¹⁰) s'inscrit dans une logique de sécurisation économique de la transition et de rétribution des agriculteur·rices pour services environnementaux. Une telle approche est facilitée par la nature complète et systémique du concept d'agroécologie, qui en fait un cadre normatif unificateur pour toutes les initiatives engagées dans la transition des systèmes alimentaires.

Catégorie de critère	Minimum (M) / progrès (P)	Descriptif critère
Caractère agroécologique des pratiques agronomiques	M	Plancher minimal bio.
	P	Pratiques agroécologiques plus ambitieuses (ex. agriculture biologique de conservation (grandes cultures), autonomie fourragère accrue (élevage), polyculture élevage).
Caractère équitable des pratiques commerciales	M	<u>Circuits-courts</u> : Respect des principes de l'économie sociale (ex. prix fixé par et/ou en accord avec les producteur·rices, minimisation de la marge commerciale).
	M	<u>Chaînes longues</u> : Prix juste, sur base du calcul des coûts de production durable.
	P	Autres critères équitables (ex. fonds de développement).
Gouvernance collective et démocratique	M	Existence d'une organisation collective des producteur·rices sous forme démocratique (ex. coopérative, asbl).

¹⁰ Voir l'exemple du référentiel Bio Equitable en France (BEF). [Bio Équitable en France. 2025. Référentiel de commerce équitable.](#)

	P	Existence d'une gouvernance filière, entre différents maillons des chaînes.
	P	Implication dans des structures de gouvernance alimentaire territoriale.
Formalisation des engagements	M	<u>Principe général</u> : Équilibre entre les engagements agronomiques de l'amont (vers l'agroécologie) et les engagements économiques de l'aval (vers de l'équitable).
	M	<u>Circuits-courts en vente directe</u> : Aucune garantie exigée. <u>Circuits-courts en vente indirecte</u> : Respect des valeurs et pratiques de l'économie sociale (charte, appartenance à la fédération sectorielle pour le secteur de l'alimentation durable et du circuit court, reconnaissance officielle comme entreprise d'économie sociale quand d'application).
	P	<u>Circuits-courts en vente directe</u> : Utilisation de systèmes participatifs de garantie (SPG) ; Engagement des consommateurs/rices à des achats et prépaiements sur une période déterminée.
	M	<u>Chaînes longues</u> : Utilisation de systèmes de certification en tierce partie, ou à défaut, d'outils formels de contractualisation commerciale (ex. contrats bi/tri partites (pluri)annuels, avec clauses dérogatoires en cas d'aléas climatiques ou sanitaires).

Tableau 2. Socle de critères communs à une CAAE selon AiA.

Avec cette grille de lecture, AiA propose de **guider le développement des chaînes agroécologiques en Belgique**, pour en faire des leviers – et non des freins – à l'atteinte des objectifs environnementaux, socio-économiques et sanitaires du pays. Le but est que les aides publiques aux filières soient conditionnées au respect des minima identifiés au sein des quatre critères et que les risques de greenwashing et de récupération soient atténués (cf. l'utilisation du terme "agroécologie" uniquement sous un angle techniciste ou environnemental, en négligeant les questions socio-économiques). A noter que sur ce dernier point, la question du rôle de la grande distribution dans la transition et de la collaboration (ou non) avec ses acteurs·rices dans le cadre d'une CAAE, fera l'objet d'un policy brief séparé d'AiA.

Une telle approche, combinant un soutien public conditionné et une implication régulée des acteurs·rices privé·es, peut permettre de **monter en volume l'offre de produits agroécologiques en Belgique, en réponse et en parallèle de politiques axées sur la demande** (ex. marchés publics, achats de cantines (scolaires), sécurité sociale de l'alimentation).

Dans ce sens, AiA fait ci-dessous une série de recommandations pour contribuer au développement d'une stratégie cohérente par les autorités publiques belges.

5. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

- **Conditionner les soutiens publics** aux filières respectant les minima identifiés au sein des quatre critères CAAE.
- **Développer les outils financiers et légaux au service de la transition agroécologique** : prix rémunérateurs, primes agroécologiques, paiements anticipés, fonds collectifs.
- **Promouvoir la contractualisation équitable** : contrats bi/tri-partites sur plusieurs années, labels équitables, ou à défaut, via des chartes de filière.
- **Encourager la structuration collective** (coopératives, groupements ou organisations de producteurs) via aides au démarrage, accompagnement technique et médiation.
- **Étudier la pertinence et la faisabilité d'un label agroécologique**, qui ajouterait par exemple des critères régénératifs et équitables au cahier des charges du label bio européen.
- **Soutenir la montée en échelle des CAAE existantes** : logistique mutualisée, interconnexion de réseaux, maillage territorial.
- **Associer les acteurs privés dominants** (grande distribution, agro-industrie) sous conditions strictes d'équité et de transparence.
- **Soutenir le développement d'un outil et référentiel commun de mesure** du niveau d'avancement des pratiques agroécologiques (ex. OpenCompass).